

Nom commercial : edding 8150 silicone oil marker**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 06.03.2015**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 13.03.2014**Région:** FR**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom commercial****edding 8150 silicone oil marker****Numéros d'identification**

N° CAS 63148-62-9

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

huile de silicone

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Adresse**

edding International GmbH

Bookkoppel 7

D-22926 Ahrensburg

N° de téléphone +49 (0) 41 02 / 80 8-0

Service émetteur / téléphone

+49 (0)4102 - 808-0

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

sdb_info@umco.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements médicaux (en allemand et anglais):

+49 (0)30 30686 790 (Giftnotruf Berlin)

SECTION 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Informations relatives à la classification**

Le produit ne satisfait pas aux critères de classification et d'étiquetage du Règlement (CE) N° 1272/2008, dit règlement CLP.

Le produit ne satisfait pas aux critères de classification et d'étiquetage mentionnés dans la 67/548/CE dite Directive substances dangereuses (DSD)

2.2 Éléments d'étiquetage

Non pertinent

Informations relatives à l'étiquetage

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité font référence à l'encre contenue dans le produit (marqueur).

2.3 Autres dangers

Donnée non disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances****Caractérisation chimique**

Dénomination de la substance Siloxane und Silicone, di-Me

Numéros d'identification

N° CAS 63148-62-9

3.2 Mélanges**Caractérisation chimique**

Mélange (préparation)

Nom commercial : edding 8150 silicone oil marker

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 06.03.2015

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 13.03.2014

Région: FR

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et bien les laver avant réutilisation.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

Après contact cutané

Laver immédiatement à l'eau et au savon.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Demander le conseil du médecin; Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Dioxyde de carbone; Mousse; Produit d'extinction à sec; Eau pulvérisée

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Dioxyde de silicium; Dioxyde de carbone (CO₂); Hydrocarbures; Formaldéhyde

5.3 Conseils aux pompiers

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements. Sol très glissant suite au déversement du produit.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination".

6.4 Référence à d'autres sections

Donnée non disponible.

Nom commercial : edding 8150 silicone oil marker

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 06.03.2015

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 13.03.2014

Région: FR

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver le produit dans des récipients fermés.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucun paramètre à surveiller existant.

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Donnée non disponible.

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation de aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limite d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Protection des yeux / du visage

Lunettes de protection (EN 166)

Protection des mains

Utiliser des gants de protection en cas de contact prolongé avec le produit (EN 374). Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Divers

Vêtements de travail couramment utilisés pour les travaux chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

Nom commercial : edding 8150 silicone oil marker

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 06.03.2015

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 13.03.2014

Région: FR

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat/Couleur		
liquide		
incolore		
Odeur		
inodore		
Seuil d'odorat		
Donnée non disponible.		
pH		
Donnée non disponible.		
Point d'ébullition / Zone d'ébullition		
Valeur	>	35 °C
Point de fusion / Zone de fusion		
Donnée non disponible.		
Point de décomposition / Zone de décomposition		
Donnée non disponible.		
Point d'éclair		
Valeur	>	101,1 °C
Méthode	closed cup	
Température d'auto-inflammabilité		
Valeur	>	400 °C
Propriétés comburantes		
Donnée non disponible.		
Propriétés explosives		
Donnée non disponible.		
Inflammabilité (solide, gaz)		
Donnée non disponible.		
Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité;		
Donnée non disponible.		
Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité		
Donnée non disponible.		
Pression de vapeur		
Donnée non disponible.		
Densité de vapeur		
Donnée non disponible.		
Taux d'évaporation		
Donnée non disponible.		
Densité relative		
Donnée non disponible.		
Densité		
Valeur	0.915 g/cm³	

Nom commercial : edding 8150 silicone oil marker**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 06.03.2015**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 13.03.2014**Région:** FR**Solubilité dans l'eau**

Donnée non disponible.

Solubilité(s)

Donnée non disponible.

Coefficient de partage: n-octanol/eau

Donnée non disponible.

Viscosité

Valeur	5	cSt
Température de référence	25	°C

9.2 Autres données**Autres données**

Donnée non disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la section 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible.

10.4 Conditions à éviter

Donnée non disponible.

10.5 Matières incompatibles

Agents d'oxydation

10.6 Produits de décomposition dangereux

Possibilité de formation de faibles quantités de formaldéhyde au-delà de 150°C; Dioxyde de silicium; hydrocarbures imbrûlés (fumées)

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité orale aiguë**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Siloxane und Silicone, di-Me	63148-62-9	-
DL50	>	15400	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Source	Fabricant		

Toxicité dermale aiguë

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Siloxane und Silicone, di-Me	63148-62-9	-
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Source	Fabricant		

Nom commercial : edding 8150 silicone oil marker

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 06.03.2015**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 13.03.2014**Région:** FR

Toxicité aiguë par inhalation

Donnée non disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Donnée non disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Donnée non disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible.

Cancérogénicité

Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Donnée non disponible.

Danger par aspiration

Donnée non disponible.

Nom commercial : edding 8150 silicone oil marker

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 06.03.2015

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 13.03.2014

Région: FR

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)

Donnée non disponible.

Toxicité sur les poissons (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (aigüe)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les algues (aigüe)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les algues (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité sur bactéries

Donnée non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.7 Autres données

Autres informations

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

Nom commercial : edding 8150 silicone oil marker

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 06.03.2015

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 13.03.2014

Région: FR

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

14.2 Transport IMDG

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.

14.4 Autres données

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non pertinent

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

Le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à autorisation selon l'Annexe XIV du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

Conformément aux articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006, la substance n'est pas susceptible d'être insérée dans l'annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation).

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

La substance ne rentre pas dans les normes établies dans l'Article XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Directive 96/82/CE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Remarque

Annexe I, partie 1 + 2 : n'est pas nommé. En ce qui concerne des produits de décomposition se produisant éventuellement voir la section 10.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de sécurité chimique n'a pas été faite pour cette substance.

SECTION 16: Autres Données

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Directive CE 67/548/CE ou 1999/45/CE dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives CE 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Nom commercial : edding 8150 silicone oil marker

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 06.03.2015

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 13.03.2014

Région: FR

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO Umwelt Consult GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 183 , D-21107 Hamburg

Tél.: +49 40 / 79 02 36 300 Fax: +49 40 / 79 02 36 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.